

## RENOUVELLEMENT DES POLICES D'ASSURANCES COLLECTIVES

### Nouveaux tarifs

Les polices d'assurances collectives seront renouvelées le 1<sup>er</sup> décembre 2009. Les nouveaux tarifs ont été négociés par le Comité de gestion des assurances collectives (CGAC) avec l'aide de ses actuaires-conseils. L'entente de renouvellement obtenue auprès de la société Desjardins Sécurité financière résulte en une diminution du taux de l'assurance santé de 2,8 %.

En assurance vie de base, l'entente de renouvellement prévoit également une diminution des primes actuelles de 12,4 %. Les primes d'assurance vie supplémentaire (adhérents et conjoints) diminuent également de 5 % alors que les primes d'assurance mutilation accidentelle sont, pour leur part, maintenues.

*Quelle proportion sera dorénavant payée par le CGAC à l'aide de la contribution patronale ?*

En ce qui a trait à la contribution du 1,7 % de la masse salariale versée au CGAC en vertu de la clause 6.4.09 de la convention collective, le CGAC a décidé de réviser à la hausse l'utilisation actuelle des fonds en sa possession. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009, les fonds serviront à payer la totalité de la prime d'assurance vie de base (obligatoire) et 100 % de la prime d'assurance santé, protection individuelle au régime élargi. La contribution du CGAC à la prime d'assurance santé sera de 52,98 \$ au lieu de 47,81 \$ par paie au 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Coûts pour 2008 – 2009*				
Régime	Protection	Coûts	Portion CGAC	Portion adhérent(e)
Base	Individuelle	27,54 \$	47,81 \$	(20,27 \$)
	Monoparentale	46,22 \$	47,81 \$	(1,59 \$)
	Familiale	68,26 \$	47,81 \$	20,45 \$
Élargi	Individuelle	56,25 \$	47,81 \$	8,44 \$
	Monoparentale	95,01 \$	47,81 \$	47,20 \$
	Familiale	140,02 \$	47,81 \$	92,21 \$
	Exemption			(47,81 \$)

Coûts pour 2009 – 2010*				
Régime	Protection	Coûts	Portion CGAC	Portion adhérent(e)
Base	Individuelle	25,54 \$	52,98 \$	(27,44 \$)
	Monoparentale	43,42 \$	52,98 \$	(9,56 \$)
	Familiale	66,41 \$	52,98 \$	13,43 \$
Élargi	Individuelle	52,98 \$	52,98 \$	0,00 \$
	Monoparentale	90,07 \$	52,98 \$	37,09 \$
	Familiale	137,75 \$	52,98 \$	84,77 \$
	Exemption			(52,98 \$)

\* Les coûts indiqués correspondent aux montants prélevés par période de paie. Ceux inscrits entre parenthèses représentent un remboursement.

## REMBOURSEMENT AUX ADHÉRENTES ET ADHÉRENTS DE CERTAINS RÉGIMES

### Ristourne

Conformément à l'information mentionnée précédemment dans ce bulletin et selon les règles établies par le Comité de gestion des assurances collectives, les adhérentes et adhérents pour lesquels le coût de protection en assurance santé est inférieur au coût de la protection individuelle du régime élargi ont droit à un remboursement. C'est le cas des **adhérentes et adhérents qui sont exemptés** de l'assurance santé et de celles et ceux qui souscrivent à la **protection individuelle ou monoparentale du régime de base**. Pour l'année 2009-2010, le montant remboursé correspond à la différence entre le coût de la protection individuelle du régime élargi et le coût de la police à laquelle ces adhérentes et adhérents souscrivent.

Ce remboursement est effectué à chacune des paies et le montant apparaît à la rubrique 254 du bulletin de paie que vous recevez. Ce montant est considéré comme étant du salaire et, à ce titre, est imposable.

**Le calcul du remboursement est établi de la façon suivante :**

**Personne exemptée :** 52,98 \$ par période de paie

### Plan de base

Protection individuelle : 27,44 \$ par période de paie

Protection monoparentale : 9,56 \$ par période de paie

Consultez l'information sur vos couvertures d'assurance collective à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

### VOS ASSURANCES COLLECTIVES SUR INTERNET

[http://www.rh.ulaval.ca/sgc/accueil/enseignant\\_recherche/professeurs/profs\\_ac](http://www.rh.ulaval.ca/sgc/accueil/enseignant_recherche/professeurs/profs_ac)

<http://www.spul.ulaval.ca>

Les membres du Comité de gestion des assurances collectives (CGAC) :

Marc Desgagné, président  
Claude Bazin  
Ghislain Léveillé

Danielle Malenfant  
François Hudon